



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Téléphonique

du Mardi 02 Septembre 2025 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric.

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent - SANGUINETTE Jean Luc - SCHELLEBROODT
Gérald

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

SENIORS

N° 50796.1 – UA FERRE EN TARDENOIS / US CHEMIN DES DAMES du 31/08/25 comptant pour la Coupe de l'Aisne
Réclamation de l'US CHEMIN DES DAMES

La Commission,

- Après examen du dossier

Décide :

- De la déclarer irrecevable
Les réclamations d'après matchs concernent uniquement la participation et la qualification des joueurs
- D'en prononcer le rejet
- D'homologuer le résultat acquis sur le terrain
- De confisquer les droits consignés

Le Président : **Cédric IBATICI**
La Secrétaire : **Céline GOGUILLON**